Zeitschrift: Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

Band: 40 (1978)

Heft: 13

Artikel: Problèmes des prix et des marges : dans la branche des machines

agricoles en suisse

Autor: Piller, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1083688

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Problèmes des prix et des marges

dans la branche des machines agricoles en suisse

Avant-propos de la Rédaction - Comme on s'en souviendra, des critiques ont été émises au sujet des prix des tracteurs et des machines agricoles surtout depuis le début de cette année et sont devenues plus violentes de mois en mois. L'émission «Faisons nos comptes» de la Télévision alémanique à propos de rabais consentis sur les prix des automobiles en raison de gains sur des changes - plus exactement dit le fait d'oublier d'accorder également des rabais sur les prix des tracteurs et des machines agricoles - ainsi que le rapport récemment publié par la Commission des cartels concernant les prix des pièces de rechange pour automobiles, ont produit l'effet de benzine versée sur du feu. Le problème des gains réalisés avec des changes favorables est d'ailleurs tellement complexe qu'il devient de plus en plus impénétrable après chaque déclaration des représentants de la Banque nationale.

La première prise de position des représentants de la branche des machines agricoles, parue dans le no. 10/1978 de «Technique Agricole», n'a pas réussi à ramener le calme chez les agriculteurs. C'est la raison pour laquelle le Comité directeur de l'ASETA a constitué une commission spéciale dont la tâche est d'examiner les problèmes en question puis d'en discuter avec les représentants de l'industrie et du commerce afin d'arriver à une clarification.

Lors de la première discussion, qui eut lieu le 25 août 1978, les représentants du secteur des machines agricoles soulignèrent avant tout que non seulement les prix de certaines machines n'ont pas subi de majoration depuis plusieurs années malgré des frais croissants, mais encore que des réductions de prix de l'ordre de 15 à 20% ont été accordées. En ce qui touche les tracteurs et les moissonneuses-batteuses, des prix de reprise particulièrement élevés furent consentis en lieu et place de rabais ou de baisses de prix. Il a été aussi fait appel à la loyauté du paysan suisse, dont les produits ont même été pris dans les remous de la concurrence étrangère. Nous publions ci-dessous l'exposé de quelques pro-

blèmes tels que le rapporteur de la discussion dont il s'agit les a consignés dans son compte rendu. Les prochaines séances de la commission seront surtout consacrées aux problèmes que posent les prix des pièces de rechange et les prix de reprise.

Trad. R.S.

R. Piller

Les prix et les marges dans la branche des machines agricoles donnent lieu ces derniers temps à des critiques toujours plus fortes. Celles-ci sont avant tout basées sur la montée en flèche du cours du franc suisse et en relation avec les importations directes de machines agricoles par des agriculteurs ou par des intermédiaires. Une conférence a eu lieu dernièrement à Berne pour examiner cette situation peu réjouissante à laquelle ont pris part les organisations suivantes:

- Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA)
- Commission des machines agricoles des fédérations de syndicats agricoles (UMA)
- Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles (ASMA)
- Société agrotechnique suisse (SAS)

Une analyse en commun des causes qui ont provoqué cette situation peu réjouissante des prix et des marges a abouti aux conclusions suivantes:

Surévaluation du franc suisse au sein du système monétaire international

Dans les années 1973-78, le système monétaire international a subi des flottements inconnus jusqu'ici. Voici quelques exemples d'achats de devises en monnaies étrangères:

Date	DM	FFr	Lit
5.11.1973	126.40	71.70	52 ¹⁰
14.11.1975	102.90	60.70	39 50
15.11.1977	98.35	45.65	25 ⁴⁰
25. 8.1978	83.30	38.30	20 ¹⁰
20. 9.1978	79.10	35.70	19 ¹⁰

Depuis novembre 1973, les monnaies susmentionnées comparées au franc suisse ont subi les variations suivantes:

DM
$$-37,4\%$$
 FFr -50.2% Lit $-63,3\%$

En raison de cette importante fluctuation des cours, les importateurs se voient obligés d'acheter à terme, le meilleur marché possible, les devises pour l'achat de leurs machines. Les achats à terme sont toutefois une spéculation. Celui qui a de la chance gagne, celui qui n'en a pas perd. Celui qui sait bien disposer n'achète jamais les devises étrangères aux cours les plus élevés et il ne profite que très rarement des cours les plus favorables. Il en résulte pour la calculation un cours calculé sur une année entière qui se situe environ à mi-chemin entre les cours journaliers les plus hauts et les plus bas. Quand le cours journalier d'une monnaie étrangère est très bas, l'utilisateur a la chance d'acheter plus avantageusement chez son agent ou importateur suisse. Si au contraire le cours du jour est haut, l'importation directe n'est pas intéressante. Il va de soi que l'importateur doit supporter le risque des variations de cours. Lorsque les cours montent, la garantie des cours de change pour les achats à terme faits par l'importateur constitue une prestation importante dont profite l'acheteur parce que l'importateur a calculé avec un cours moyen. Lorsque les cours des monnaies étrangères baissent, l'importation directe est toujours plus intéressante parce que l'importateur doit calculer avec des monnaies étrangères achetées trop cher. Il n'est d'autre part pas possible de faire profiter immédiatement le consommateur final des avantages qui résultent de baisses de cours parce que les stocks achetés aux prix forts doivent être vendus. En règle générale, les variations de changes sont compensées dans chaque pays dans un délai moyen par des indices de renchérissement appropriés. Dans l'immédiat, les variations de changes, que nous avons connues ces dernières années, provoquent toujours un décalage du marché très désagréable et des différences de prix de détail dans les différents pays pour lesquelles les consommateurs n'ont souvent pas de compréhension.

Le franc suisse est pour l'instant surévalué sur le plan international. C'est notre industrie d'exportation qui en souffre le plus. Il faut espérer que la situation internationale des changes se normalisera au cours de ces prochains mois sans quoi il faudra compter avec des effets très graves sur le marché du travail.

2. Politique des prix des fabricants étrangers

Les importateurs suisses paient souvent aux fournisseurs étrangers, sur la base du niveau des prix en Suisse, au moins pendant la période de hausse du franc suisse, des prix plus élevés que les autres importateurs dans les pays voisins. Malheureusement, il n'existe actuellement pas encore de prix européens unifiés. Les grands trusts internationaux surtout pratiquent une politique de prix orientée vers une adaptation aux conditions des différents pays. Les importateurs suisses ne profitent donc pas entièrement des avantages du change, c'est-à-dire que ceux-ci sont entièrement ou partiellement revendiqués par les fabricants. Cette politique a pour effet que les prix de détail sont différents dans chaque pays et qu'elle entraîne par suite des importations directes des décalages assez importants.

3. Frais de distribution

La Suisse est un petit marché. Les pays voisins, Allemagne, France et Italie, sont pour le marché des tracteurs et des machines agricoles 10 à 20 fois plus grands. Beaucoup de frais dépendent du nombre de pièces d'un produit qui peuvent être vendues annuellement, ce qui fait que les importateurs suisses ont des frais de distribution plus élevés que leurs collègues étrangers. Comme exemple, on peut citer les frais d'expositions, de démonstrations, éditions de prospectus et imprimés, cours d'instruction et de perfectionnement, la tenue des stocks pour les machines et pièces de rechange. En outre, l'acheteur suisse exige en règle générale beaucoup plus de l'importateur et du revendeur que ses collègues étrangers. Largesse dans le règlement des cas de garantie et un fonctionnement parfait, du service réparation et pièces de rechange vont de soi dans

notre pays. Les coûts du personnel sont, par suite du niveau des salaires, considérablement plus élevés chez nous que dans les pays qui nous entourent, facteur qun influence désavantageusement les calculations. Malgré cela, il résulte d'enquêtes faites auprès de firmes suisses de machines agricoles que les marges revendiquées par les importateurs et revendeurs, sur les différents produits, ne sont que de quelques % plus élevées du prix de vente brut que celles des pays voisins.

4. Comparaisons de prix inexactes

On a constaté que, lors de comparaisons des prix de détail avec les pays voisins, on compare souvent deux choses différentes. Le prix de détail suisse comprend l'Icha, les frais de transport franco station de chemin de fer à voie normale ou franco domicile, un équipement de base conforme aux prescriptions suisses, en partie également un équipement supplémentaire adapté aux besoins suisses, une mise en service par un personnel spécialisé, une obligation de garantie et finalement, pour la plupart des produits, également 2% d'escompte pour paiement dans les délais prévus. En outre, lors des comparaisons de prix, il faut considérer que dans différents pays certains rabais sont cédés par les revendeurs aux agriculteurs. Alors qu'en France et en Allemagne les prix de détail recommandés sont des prix nets, en Suisse, les concessions de prix sous toutes formes de variantes sont à l'ordre du jour. Lors de comparaisons objectives des prix, il faut également tenir compte des rabais de change et des reprises faites à prix élevés des machines d'occasion.

5. Les offres discount des marchands frontaliers étrangers

On a pu constater dans de nombreux cas que des marchands frontaliers étrangers font une offre discount à un agriculteur suisse. Cela est possible à ce marchand qui n'a pratiquement pas de frais de vente. Il profite dans de tels cas des prestations des importateurs et revendeurs suisses. Ces derniers ven-

dent un produit ou une marque sur le marché suisse grâce à la publicité, aux démonstrations, expositions, participation aux foires, etc. ainsi que par les conseils et la vente. En outre, les importateurs et revendeurs suisses doivent assurer le service, la livraison des pièces de rechange et la réparation pour les machines qu'ils ont importées et vendues. Le marchand frontalier profite de toutes ces prestations. Il peut se contenter d'une marge réduite, car il n'effectue que la livraison de la machine et l'encaissement, là où le paiement comptant, sans risque financier, est de rigueur. Un système de discount pour les tracteurs et les machines agricoles, selon les expériences faites jusqu'ici, n'est possible que pour les achats faits directement au-delà de nos frontières. Ceci, seulement parce que l'agriculteur concerné, qui a importé des machines, peut se fier aux prestations de service de son revendeur suisse. En général, un système de discount, surtout pour les articles de haute technicité, ne pourra pas s'affirmer dans notre pays. La structure de notre agriculture, avec ses petites et moyennes exploitations, exige un service sérieux pour les tracteurs et les machines agricoles, exécuté par des gens de métier qualifiés, ceci aussi bien au niveau des importateurs que des revendeurs.

6. Intervention de l'Etat dans l'économie libre du marché

Le système libéral d'économie de marché en vigueur dans les Etats industriels occidentaux est aujourd'hui perturbé par quelques interventions de l'Etat. Tout d'abord au début de 1974, la limitation des prix introduite en France a conduit à des difficultés et décalages du marché considérables. Les fabricants français ne pouvaient plus adapter leurs prix à l'augmentation des coûts de production. Les augmentations de prix n'étaient possibles que dans le cadre des prescriptions du service du contrôle des prix. Les fabricants ont été forcés de présenter leurs calculations des prix. Ils n'avaient une chance d'obtenir l'autorisation d'augmentation de prix que si leurs calculations ne comportaient plus aucun gain. Dans cette situation, les fabricants allemands et italiens ont été obligés de s'adapter au bas niveau des prix

français. Il est connu que pratiquement tous les fabricants de tracteurs et de machines agricoles ont été obligés d'offrir et de vendre leurs produits en France aux coûts limites, c'est-à-dire en dessous du prix de revient. Il est clair que l'on ne peut exiger que ces fabricants vendent leurs machines au prix de revient également dans les autres pays d'Europe, à cause de la limitation des prix introduite par l'Etat français. C'est la raison pour laquelle le niveau des prix des tracteurs et machines agricoles est encore, en France, considérablement au-dessous du niveau des autres pays.

La limitation des prix a maintenant été supprimée depuis peu de temps. Par conséquent, les fabricants vont mettre tout en œuvre pour pouvoir offrir et vendre à nouveau leurs produits à des prix couvrant leurs frais de production. Il faut toutefois compter que cela durera encore quelques années jusqu'à ce que soit établie une parité entre les prix de détail en France et en Suisse.

7. Considérations générales

De ce qui précéde, on peut conclure qu'à l'avenir aussi les importateurs de tracteurs et machines agricoles mettront tout en œuvre pour acheter leurs produits aussi avantageusement que possible. Une telle contradiction dans les prix, comparée avec les pays voisins, ne peut plus être acceptée et il est grand temps d'y remédier. Dans une comparaison de prix objective, les différences sont toutefois aujourd'hui déjà nettement inférieures à ce qu'elles paraissaient généralement être jusqu'ici. Par suite de la hausse des prix en partie très forte à l'étranger et de la stabilisation des prix en Suisse, on peut prévoir que l'importation directe perdra de sa force d'attraction. Différentes maisons ont baissé leurs prix sur divers produits, tout en tenant compte des rabais de change accordés jusqu'ici. On peut compter sur une normalisation prochaine, pour autant qu'il ne se produise pas de nouvelles variations des cours.

La branche suisse des machines agricoles se permet d'adresser un appel de solidarité aux agriculteurs suisses. Avant de faire l'achat d'une machine à l'étranger, on devrait faire une comparaison objective en tenant compte des prestations de service du revendeur local.

Les achats qui se font directement à l'étranger mettent en danger des places de travail, avant tout dans le secteur indispensable de l'artisanat et des prestations de service.

Tous les consommateurs suisses doivent considérer que le standard de vie chez nous reste toujours plus élevé que dans les pays voisins. Le coût de la maind'œuvre plus élevé qui en résulte a pris, vu la surévaluation du franc suisse comparé sur le plan international, des proportions encore plus grandes qui se répercutent aussi sur les prix. Aussi longtemps que nous ne subirons aucune diminution du pouvoir d'achat et aussi longtemps que les relations comparées à l'étranger seront approximativement garanties, nous devons être aussi prêts à payer en conséquence les hautes prestations indigènes. Cela est valable pour tous les produits de consommation, d'utilisation et d'investissement.

Les agriculteurs suisses devraient également considérer, après avoir mûrement réfléchi à leurs achats, qu'ils peuvent encore, aujourd'hui comme par le passé, et en tenant compte des prix des produits agricoles comparés à ceux de nos pays voisins, acheter les tracteurs et les machines agricoles avantageusement.

Le numéro 14/78 (OLMA, St-Gall) paraîtra le 2 novembre 1978 **Dernier jour pour les ordres d'insertion:** 19 octobre 1978 Annonces Hofmann SA, Case 229 8021 Zurich, Tél. (01) 202 28 96